



# Info Europe



*Lettre d'information du Bureau Aquitaine Europe*



## Sommaire

<b>Institutions européennes</b> .....	<b>2</b>	<b>Environnement/Energie</b> .....	<b>9</b>
- Droit d'initiative pour les citoyens européen		- Croissance record de la filière photovoltaïque en 2010	
<b>Politique de cohésion</b> .....	<b>2</b>	- L'état des énergies renouvelables en Europe	
- Le futur de la politique de cohésion en débat		- Consultation publique sur l'utilisation énergétique de la biomasse	
<b>Agriculture</b> .....	<b>5</b>	- Financements européens dans le domaine de l'environnement	
- Plus de mille produits sous signe de qualité		<b>Transports</b> .....	<b>11</b>
- La Commission propose une régulation du marché des matières premières		- Résultats des appels à projets RTE-T 2010	
- Un nouveau président pour l'AREFLH		- Le Conseil adopte sa position sur l'Eurovignette	
- Poursuite des débats sur la future PAC au Conseil et au Parlement européen		- La gestion des projets RTE-T en débat à Bruxelles	
<b>Coopération interrégionale</b> .....	<b>7</b>	<b>Education / Formation</b> .....	<b>12</b>
- Rencontre au sommet entre les régions Aquitaine et Aragon		- Plan d'action européen pour la persévérance scolaire	
- Appel à projets dans le cadre du programme Espace Atlantique		<b>Services publics</b> .....	<b>13</b>
<b>Recherche &amp; Innovation</b> .....	<b>8</b>	- Mise en œuvre de la directive Services: le Parlement européen se prononce	
- Avancées prudentes vers un brevet européen		<b>En Bref</b> .....	<b>14</b>
- Une meilleure gouvernance pour un Small Business Act révisé		<b>Conférences et séminaires</b> .....	<b>14</b>
		<b>Documents disponibles</b> .....	<b>17</b>
		<b>Appels à propositions</b> .....	<b>18</b>

# Institutions européennes

## Droit d'initiative pour les citoyens européens

La proposition de créer une initiative citoyenne européenne a fait l'objet de nombreux débats depuis l'adoption du Traité de Lisbonne (voir Info Europe n°106 – Avril 2010). Annoncée initialement pour décembre 2010, il faudra finalement attendre mars 2012 pour pouvoir y recourir. Après la conclusion d'un accord entre les institutions, le Parlement et le Conseil européens ont formellement signé le règlement, mercredi 16 février 2011 à Strasbourg. Les Etats membres ont maintenant un an pour adapter leurs droits internes à ces nouvelles dispositions.

L'accord entre les institutions européennes prévoit qu'au moins un million de citoyens de l'UE, en âge de voter aux élections européennes, et représentant au moins un quart des Etats membres, peuvent soumettre à la Commission européenne une proposition législative sur un sujet précis.

Cette possibilité de démocratie participative a cependant été encadrée pour éviter les demandes excessives ou politiquement sensibles (comme la question du siège du Parlement européen à Strasbourg). Ainsi, une demande d'initiative devra être déposée par un comité de sept citoyens auprès de la Commission européenne. Celle-ci contrôlera que le sujet de l'initiative relève bien d'un de ses domaines de compétence et est conforme aux valeurs de l'UE. Une fois enregistrée, l'initiative sera ouverte aux déclarations de soutien, par papier ou par informatique.

Une fois le nombre minimum de signataires atteint, la Commission aura trois mois pour examiner l'initiative citoyenne et proposer aux organisateurs de les rencontrer. La réponse de la Commission européenne, de donner suite, ou pas, à une initiative citoyenne, sera détaillée dans une communication.

## Politique de cohésion

### Le futur de la politique de cohésion en débat

#### *Au Conseil Affaires générales*

Réunis le 21 février en Conseil Affaires générales, les ministres européens ont – pour la première fois – adopté des conclusions sur le 5ème Rapport cohésion et sur la future politique régionale de l'UE. C'est Laurent WAUQUIEZ, Secrétaire d'Etat chargé des Affaires européennes, qui représentait la France lors de cette réunion.

Dans ses conclusions, le Conseil souligne que la politique de cohésion contribue à la réalisation des objectifs européens et constate son "effet positif [...] pour l'ensemble de l'UE". La réduction des disparités doit rester l'objectif clé de la politique de cohésion, tout en tenant compte des différentes situations régionales et du budget européen.

Sur le lien entre politique de cohésion et stratégie UE2020, le Conseil estime que la politique régionale de l'UE est vecteur d'une appropriation des objectifs 2020 sur le terrain. Toutes les politiques européennes, dont celle de cohésion, doivent contribuer à la réalisation de la stratégie et être mieux coordonnées.

Les ministres européens sont en faveur de l'institution d'un cadre stratégique commun entre les divers fonds (FEDER,

FSE, fonds de cohésion, FEADER et FEP). Les Etats et les régions pourraient recourir à des programmes opérationnels multi-fonds.

Bien que favorable à la concentration thématique sur un petit nombre de priorités, le Conseil insiste sur une souplesse nécessaire pour tenir compte des besoins nationaux, régionaux et locaux, ainsi que sur une latitude suffisante pour sélectionner les priorités (le financement d'infrastructures est cité).

En matière de gestion et de contrôle, les conclusions du Conseil soulignent la nécessité d'un "degré élevé de continuité" par rapport au système existant. L'ingénierie financière ne doit pas être imposée.

Le Conseil appelle à la poursuite de l'objectif de coopération territoriale et montre un intérêt pour les stratégies macrorégionales. Concernant les zones urbaines, les ministres estiment qu'il faudrait en tenir compte dans la programmation.

Enfin, le Conseil de l'UE appelle à de nouvelles discussions sur les sujets suivants: le contrat de partenariat, la liste des priorités thématiques, les mécanismes d'incitation (réserve de performance), ainsi que sur les mécanismes de transition et la proposition de nouvelle catégorie intermédiaire.

#### *Johannes HAHN et Laszlo ANDOR au Parlement européen*

Le 10 février, les eurodéputés membres de la commission spéciale sur les Défis politiques (commission SURE) ont reçu deux Commissaires européens: Johannes HAHN, en charge de la Politique régionale et Laszlo ANDOR, en charge de l'Emploi, des affaires sociales et de l'inclusion.

Johannes HAHN et Laszlo ANDOR ont insisté sur l'importance des fonds structurels pour donner corps à la croissance européenne et aux priorités de la stratégie Europe 2020, par l'intermédiaire d'un ciblage thématique de ces fonds. Le Fonds social européen doit servir la stratégie UE2020. Il est fondamental que la politique régionale couvre toutes les régions pour réaliser les ambitions d'UE2020. Cette dernière sera à la base de la conditionnalité: les autorités locales et régionales devront aligner leurs programmes sur la stratégie.

Côté budget, le commissaire à la Politique régionale table sur un montant équivalent à celui de la période actuelle. Sur la

Les ministres ont demandé à la Commission des précisions sur ces sujets avant la présentation des propositions législatives, qu'ils attendent au plus tard pour la fin juin 2011.

Les conclusions du Conseil sont disponibles sur demande au Bureau Aquitaine Europe.

gouvernance multiniveau, la Commission prépare une proposition visant à améliorer l'intégration des échelons régionaux et locaux, notamment dans la conception et la mise en œuvre des programmes. La volonté de la Commission de créer une catégorie intermédiaire pour les régions dont le PIB se situe entre 75 et 100% de la moyenne communautaire a été confirmée. La Commission entend également maintenir sa proposition de "réserve de performance" pour récompenser les régions qui dépasseraient leurs objectifs.

Laszlo ANDOR a insisté sur la nécessité de s'éloigner d'une approche centrée sur les entrants pour se tourner vers une approche fondée sur les résultats.

Le compte-rendu de la rencontre en commission SURE est disponible sur demande au Bureau Aquitaine Europe.

#### *László Andor et Dirk Ahner reçus en commission REGI du Parlement européen*

Intervenant en commission REGI le 28 février sur le Fonds social européen (FSE) et la future politique de cohésion, László ANDOR, Commissaire européen en charge de l'Emploi, des affaires sociales et de l'inclusion, a soutenu l'idée d'une politique de cohésion robuste qui ne peut reposer que sur un FSE fort. Pour le commissaire, il s'agit d'une question de crédibilité par rapport aux objectifs que l'UE s'est fixée.

La coordination du FSE avec les autres fonds européens, mais également avec les sources de financement privé est essentielle. Les recoupements dans l'éligibilité des dépenses devront être supprimés. Toutefois, les objectifs visés par le FSE devront demeurer suffisamment larges: emploi, intégration sociale, éducation, apprentissage tout au long de la vie, inclusion, etc. Les bénéficiaires seront mis au centre de la réforme et la gestion devra se faire en fonction des résultats. Enfin, des programmes concrets devront être développés au niveau local car c'est à ce niveau, estime le commissaire, que les difficultés sont les mieux connues. Concernant le Pacte de compétitivité proposé par la France et l'Allemagne, László ANDOR ne voit "pas de raison de paniquer pour le moment".

Le même jour, la commission REGI a reçu Dirk AHNER, Directeur général de la DG REGIO, au sujet de la contribution de la politique de cohésion au succès de la stratégie UE2020. Concernant les priorités de la future politique, quinze ou vingt thèmes seront proposés par la Commission. En fonction du budget qui leur sera alloué, les régions devront concentrer leurs actions soit sur deux/trois priorités, soit sur cinq ou six d'entre elles. Mais une souplesse suffisante sera conservée pour s'adapter aux spécificités. La question des programmes opérationnels "mono-fonds" ou "multi-fonds" ne semble pas avoir encore été tranchée par la Commission. La gestion décentralisée devra être privilégiée.

En terme de calendrier, D. AHNER a annoncé que les propositions législatives pour la future politique seraient sur la table en juillet et que le travail sur l'avenir, avec les Etats membres et les régions volontaires commencera à l'automne, pour faciliter la transition entre la période actuelle et la suivante.

Dans le cadre d'une audition publique sur le rôle et l'impact du FSE, organisée par la commission Emploi et Affaires sociales du Parlement européen le 16 mars prochain,

Catherine VEYSSY, Vice-présidente du Conseil Régional d'Aquitaine, chargée de la Formation professionnelle, interviendra dans le cadre de la présidence du groupe Emploi, formation et inclusion sociale de la CRPM

(Conférence des régions périphériques maritimes), assurée par l'Aquitaine.

Le compte-rendu de la commission REGI est disponible sur demande au Bureau Aquitaine Europe.

### *Position française: la baisse du budget est "l'objectif prioritaire"*

Au travers de sa réponse à la consultation sur le 5ème Rapport cohésion, envoyée à la Commission européenne le 10 février, la France a exprimé sa vision de la future politique régionale de l'UE. Une réforme, qui, selon les autorités françaises, doit avoir pour objectif prioritaire une baisse du budget de cette politique.

Dans la position française, il n'est indiqué nulle part que la politique de cohésion doit être poursuivie pour toutes les régions d'Europe. Paris rappelle seulement "son attachement [...] au principe de solidarité et à l'objectif de compétitivité". Toutefois, selon des sources bien informées, la France ne remettrait pas en cause le principe d'une politique pour l'ensemble des régions de l'UE.

Sur la question de la création ou non d'un objectif intermédiaire pour les régions européennes situées entre l'objectif convergence (régions dont le PIB est en dessous de 75% de la moyenne communautaire) et l'objectif compétitivité (PIB au-delà de 75%), les autorités françaises ont adopté une position toute "financière".

Reconnaissant que "les mécanismes actuels de transition [...] présentent des inconvénients", les autorités françaises estiment que l'instauration d'une nouvelle catégorie de régions "ne peut être traitée indépendamment" de la question du budget de la politique de cohésion et de celle du budget européen. Pour la France, la création de ce nouveau groupe de régions "ne devrait pas remettre en cause [...] l'objectif prioritaire d'une baisse de la part du budget européen dédié à la politique de cohésion". En outre, la France insiste sur le fait que, s'il devait être créé, l'objectif intermédiaire devrait ouvrir le droit à des "intensités d'aide nettement inférieures à ce qui existe dans la convergence".

Outre cette ambition largement affichée de réduire le budget de la politique de cohésion, la France exprime une position technique sur les futurs aspects de la politique de cohésion. Les autorités françaises insistent notamment sur les principes suivants: la stabilité dans l'architecture du système de gestion et de contrôle; les efforts de simplification pour les bénéficiaires et les gestionnaires des fonds; l'harmonisation des règles des fonds européens à gestion partagée (FEDER, FSE, fonds de cohésion, FEADER, FEP); le principe du partenariat à multiniveaux; une maîtrise budgétaire renforcée notamment par une meilleure efficacité des interventions; et enfin, une meilleure visibilité de la valeur ajoutée de la politique régionale.

De leur côté, les Régions françaises préparent une position complémentaire sur le 5ème Rapport cohésion et organisent un séminaire en octobre sur l'avenir de la politique de cohésion, auquel sont invités le Commissaire européen à la politique régionale, Johannes HAHN, la Présidente de la commission du Développement régional au Parlement européen, Danuta HÜBNER, le Président de la commission des Budgets, Alain LAMASSOURE, la Présidente de la commission Emploi et affaires sociales, Pervenche BÉRÈS et le Ministre français de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire, Bruno LE MAIRE.

Les documents suivants sont disponibles sur demande au BAE:

- \* Réponses des autorités françaises à la consultation publique sur le 5ème rapport;
- \* Communiqué de presse de la délégation socialiste française au Parlement européen.

## Plus de mille produits sous signe de qualité

L'appellation "Piacentinu Ennese" (AOP), qui désigne un fromage de brebis italien, est devenue, mi février, la millième dénomination enregistrée dans le système de qualité des produits agricoles et denrées alimentaires de la Commission européenne. Depuis leur création en 1992, les systèmes de l'Union européenne ont permis d'enregistrer des produits agricoles et des denrées alimentaires de qualité provenant de toute l'Union européenne et de pays tiers. Ces dernières années, le nombre des demandes d'enregistrement a augmenté du fait des élargissements successifs de l'UE et de l'intérêt croissant manifesté par des producteurs de pays tiers, dont l'Inde, la Chine, la Thaïlande et le Vietnam. Aujourd'hui, ces systèmes sont l'élément central du "paquet qualité" (voir IE n°112 et 113) en discussion au Parlement européen et au Conseil.

Les registres de qualité des produits agricoles et des denrées alimentaires s'organisent comme suit:

- \* 505 appellations d'origine protégée (AOP): dénominations de produits qui tirent leurs caractéristiques exclusivement ou essentiellement du lieu où ils sont produits et du savoir-faire des producteurs locaux. Les produits agricoles et denrées alimentaires doivent avoir été produits, transformés et élaborés dans une zone géographique donnée et selon une méthode reconnue.
- \* 465 indications géographiques protégées (IGP): produits agricoles et denrées alimentaires dont la réputation ou les caractéristiques sont étroitement liées à l'origine

géographique de la production. Au moins l'une des trois étapes que constituent la production, la transformation et l'élaboration doit avoir lieu dans l'aire géographique.

- \* 30 spécialités traditionnelles garanties (STG): dénominations de produits qui garantissent le caractère traditionnel d'un produit, soit au niveau des ingrédients qui le composent, soit du point de vue de la méthode de production. Les produits portant le label STG ne sont pas liés à une zone géographique particulière mais leur production doit respecter un cahier des charges établi.

La Commission gère également deux registres d'indications géographiques pour les vins et les spiritueux.

Parmi les premières régions européennes en production sous signe de qualité, la Région Aquitaine est membre fondateur de l'association des régions européennes des produits d'origine (AREPO). L'AREPO promeut et défend les intérêts des producteurs et des consommateurs des régions européennes engagés dans la valorisation de produits agroalimentaires de qualité. A titre d'exemple, l'Association des produits des terroirs du Sud Ouest (APTSO) a initié une démarche pour une indication géographique protégée pour la blonde d'Aquitaine.

Plus d'information:

Commission européenne, direction générale de l'Agriculture: [http://ec.europa.eu/agriculture/quality/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/agriculture/quality/index_fr.htm)  
AREPO: <http://www.arepoquality.eu>

## La Commission propose une régulation du marché des matières premières

Dès 2008, la Commission européenne a souligné l'importance stratégique de définir des politiques appropriées pour les matières premières. Depuis, elle a pris dans ce cadre des mesures touchant à l'accès durable aux matières premières à l'intérieur comme à l'extérieur de l'UE, ainsi qu'à l'utilisation efficace des ressources et au recyclage. Elle a également engagé une réflexion concernant le marché des produits de base en général et les prix des denrées et la sécurité de l'approvisionnement alimentaire en particulier. Pour remédier à la crise financière, une série de mesures a été lancée, visant à améliorer la régulation, l'intégrité et la transparence des marchés financiers. Enfin, une proposition concernant la régulation des marchés de l'énergie a également été présentée.

La nouvelle communication présentée le 2 février dernier par les Commissaires européens Michel BARNIER (Services financiers), Antonio TAJANI (Industrie) et Dacian CIOLOS (Agriculture), dresse le bilan des résultats obtenus dans chacun de ces domaines et des mesures envisagées pour poursuivre les efforts entrepris. Intitulé "Relever les défis posés par les marchés des produits de base et les matières premières", le texte souligne la nécessité d'accroître l'intégrité et la transparence des marchés financiers sur les matières premières. L'Union européenne cherche en effet à imposer des limites aux positions des investisseurs sur les marchés dérivés des produits de base en vue de contrôler les variations brusques des prix pétroliers et alimentaires. La

France, présidente en exercice du G20, avait ouvertement critiqué une première version de la communication qui minimisait le rôle joué par la spéculation dans l'instabilité des prix alors que Paris estime qu'il s'agit d'un élément important du débat sur la sécurité alimentaire. Le document final de la Commission reconnaît le lien entre la spéculation et la volatilité des prix.

Les députés européens ont quant à eux souligné, dans une résolution adoptée le 17 février en séance plénière, que le rôle de la Commission européenne doit être renforcé pour lutter contre les excès de la spéculation sur les marchés des matières premières, notamment face à l'extrême volatilité des marchés agricoles.

## Un nouveau président pour l'AREFLH

La 11ème Assemblée générale de l'AREFLH (Assemblée des Régions d'Europe Fruitières, Légumières et Horticoles) s'est tenue à Marseille le 4 février 2011. Elle a élu son nouveau président pour trois ans, M. Fabrice VERDIER, Vice-président du Conseil Régional du Languedoc Roussillon en charge de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Pêche.

Dans son intervention, M. VERDIER, a mis en évidence l'enjeu stratégique, pour la production de fruits et légumes européenne et française, des choix politiques et budgétaires qui façonneront la Politique Agricole Commune 2013-2020.

Il a rappelé l'importance des productions dans l'agriculture européenne (16% en valeur) mais aussi ses fragilités et la

Initiative "Matières premières": la communication définit également une stratégie visant à donner aux entreprises européennes un meilleur accès aux matières premières en provenances des pays tiers et entend se montrer ferme en matière de politique commerciale. Une mise à jour de la liste communautaire des matières premières critiques sera également effectuée au moins tous les trois ans, au lieu de cinq ans actuellement. Pour rappel, quatorze matières premières sont considérées comme "critiques". Pour ces matières, indispensables à la haute technologie, à l'innovation et aux industries européennes, l'UE dépend quasi exclusivement de pays tiers.

La communication de la Commission européenne ainsi que la résolution du Parlement européen sont disponibles sur demande au BAE.

nécessité de consolider et d'élargir l'organisation économique des producteurs au travers de l'organisation commune du marché (OCM).

Il a appelé les représentants des régions et des organisations professionnelles à se mobiliser pour être ensemble force de proposition. Pour rappel, le 2ème Forum des vice-présidents, conseillers de l'agriculture, des conseils et gouvernements des régions fruitières et légumières européennes se tiendra à Roquetas de Mar (en Andalousie), le 6 avril prochain.

Pour plus d'information, le nouveau site de l'AREFLH: [www.areflh.org](http://www.areflh.org)

## Poursuite des débats sur la future PAC au Conseil et au Parlement européen

### *La PAC au service d'un développement territorial équilibré*

Le dernier échange de vues des ministres européens de l'Agriculture sur la PAC à l'horizon 2020 s'est tenu le 21 février dernier autour de l'objectif d'équilibre territorial, objectif fixé par la Commission européenne dans sa communication sur l'avenir de la PAC en automne dernier. Les ministres européens de l'Agriculture ont affirmé que la future PAC a effectivement un rôle à jouer pour promouvoir un développement territorial équilibré. De nombreuses délégations (Espagne, Belgique, Suède et Finlande), ont également souligné l'importance de la politique de développement rural et la nécessité de coordonner les actions du Fonds européen de développement rural (Feader) et celles des Fonds structurels de l'UE (politique régionale). Un souci partagé par le Commissaire européen Dacian CIOLOS. La France a pu également insister sur son attachement à l'initiative LEADER.

La plupart des Etats membres souhaitent en outre que la prochaine réforme soit favorable à l'installation des jeunes agriculteurs. Toutefois, si plusieurs d'entre eux, comme la Belgique, ont estimé qu'il fallait pour cela une visibilité des aides, les Pays-Bas ont affirmé que c'est essentiellement la compétitivité et l'innovation qui attireront les jeunes sur les terres. L'importance des circuits courts et marchés locaux a par ailleurs été notée par la République tchèque, l'Italie et la Belgique.

Le projet de la présidence hongroise de l'Union européenne est maintenant de faire adopter le mois prochain, par le prochain Conseil, des conclusions sur l'ensemble des orientations retenues par la Commission dans son document de novembre 2010. Des désaccords persistent cependant entre Etats membres, en particulier sur le "verdissement" du premier pilier de la PAC. Sans que cela ne soit à l'ordre du

jour de ce Conseil, l'Italie a, par exemple, réitéré son inquiétude quant à la complexité du modèle de verdissement de la PAC tel que préconisé par la Commission. En outre, sur la question des petites exploitations, certains Etats membres, dont la France et la Suède, ont estimé que le soutien devait venir du deuxième pilier, l'Italie jugeant en revanche que cela ressortait du premier pilier. Quant à la

### *Les débats sont lancés au sein du Parlement européen*

Le Député européen Albert DESS (PPE, Allemagne) a présenté lundi 28 février, en commission Agriculture du Parlement européen, son projet de rapport sur la réforme de la PAC après 2013. Certaines de ses idées sont contestées, notamment concernant le transfert de crédits du premier vers le second pilier pour financer les mesures de "verdissement" de certaines aides de la PAC. Contrairement à la Commission européenne, qui propose d'inclure une composante verte dans les paiements directs (premier pilier de la PAC), le député propose en effet de lier cette composante à des mesures du deuxième pilier (développement rural) financées à 100% par l'Union européenne. Pour ce financement, A. DESS souligne qu'un transfert de crédit serait nécessaire du premier vers le second pilier.

Si les députés de la commission Agriculture du Parlement européen ont, dans leur grande majorité, souligné au cours de leurs échanges soutenir le projet d'une PAC forte (maintien d'un budget conséquent), plus juste et simplifiée, ils ont également mis en avant un certain nombre de remarques qui amèneront sans doute d'ici le 14 mars à un grand nombre d'amendements. Dans leur grande majorité, les députés se sont dits conscients du nécessaire travail de compromis qui

délégation danoise, elle considère que les petites exploitations doivent s'adapter au marché plutôt que s'habituer aux aides.

Le communiqué du Conseil Agriculture du 21 février est disponible sur demande au BAE.

devra guider leurs travaux, afin d'adopter un rapport fort et susceptible de peser dans les négociations.

De nombreux députés sont revenus sur des termes qui, selon eux, devraient faire l'objet de définition plus précise: "agriculteur actif", "redistribution", "risques", "filets de sécurité", etc. Certains ont regretté l'absence de référence à une politique de l'emploi forte (Luis CAPOULAS SANTOS -S&D, Portugal). Ils ont en outre été également nombreux à souligner l'importance d'aller plus loin en terme d'équité entre agriculteurs et entre Etats membres.

Au vu de l'importance des débats au sein de la commission Agriculture, une seconde session de travail a été fixée le 7 mars à Strasbourg, en marge de la session plénière. La date limite de dépôts des amendements au rapport DESS est fixée au 14 mars pour un vote en commission parlementaire prévu pour le 2 mai prochain. Le Parlement rendra son avis en plénière début juin.

Le projet de rapport du Député européen A. DESS sur la PAC à l'horizon 2020 est disponible sur demande au BAE, ainsi que le compte-rendu des débats.

## Coopération interrégionale

### Rencontre au sommet entre les régions Aquitaine et Aragon

Alain ROUSSET, Président du Conseil régional d'Aquitaine, et Marcelino IGLESIAS, Président du gouvernement d'Aragon, se sont rencontrés le 17 février à Oloron-Sainte-Marie à l'occasion de la réouverture du tronçon Pau-Oloron de l'itinéraire ferroviaire Pau-Canfranc-Saragosse.

Ils ont réaffirmé leur volonté de remettre en circulation la liaison ferroviaire Pau-Canfranc qu'ils considèrent comme le premier maillon d'une future traversée centrale des Pyrénées.

Le Conseil régional d'Aquitaine a d'ores et déjà budgété les travaux pour la remise en service du tronçon Oloron-Bedous (100 millions €), dont les études techniques sont actuellement en cours.

A l'issue de l'inauguration, les deux présidents ont tenu une conférence de presse commune au cours de laquelle les dirigeants des deux régions frontalières, ont dressé un état des lieux de la coopération transfrontalière et ont évoqué ses perspectives. Dans le domaine de l'université et de la recherche, ce sont les co-diplômes et les programmes de recherche notamment dans la plasturgie qui ont été abordés. La place des langues régionales est également un sujet de prédilection de cette coopération interrégionale. Enfin, la mobilité des apprentis et des tuteurs a occupé le chapitre formation des discussions.

Alain ROUSSET et Marcellino IGLESIAS ont profité de leur rencontre pour réaffirmer les liens entre leurs régions, qui partagent bien plus qu'une frontière.

## Appel à projets dans le cadre du programme Espace Atlantique

Le programme opérationnel de l'Espace Atlantique 2007-2013 vise à faire progresser la coopération transnationale en renforçant le patrimoine maritime et la cohésion territoriale de cet espace par des projets entre les États membres du littoral atlantique de l'UE.

Le programme Espace Atlantique a lancé le 14 février dernier son troisième appel à projets. Ouvert jusqu'au 30 avril 2011, cet appel dispose d'un budget de quelques 23 millions €. Un maximum de 65% des coûts (éligibles) d'un projet peuvent ainsi être pris en charge par le programme Espace Atlantique, abondé par le Fonds européen de développement régional (FEDER).

Des projets peuvent être proposés sur les sujets suivants:

- \* Renforcer la compétitivité et les capacités d'innovation dans les niches d'excellence de l'économie maritime (Axe 1.2 de la Priorité 1 du programme);

- \* Améliorer la sécurité maritime (Axe 2.1, Priorité 2);
- \* Exploiter le potentiel des énergies renouvelables de l'environnement marin et côtier (Axe 2.3, Priorité 2);
- \* Promouvoir l'interopérabilité et la continuité des réseaux de transport existants, ainsi que l'intermodalité mer/route/rail/air (Axe 3.1, Priorité 3);
- \* Promouvoir le transport maritime à courte distance et la coopération entre les ports (Axe 3.2, Priorité 3).

Un séminaire d'information sur cet appel à projets a eu lieu le 2 mars à Porto (Portugal).

Toutes les informations sur l'appel à projet et sur le séminaire (voir aussi ci-après la rubrique Événements), ainsi que les documents nécessaires sont disponibles à l'adresse suivante: [www.coop-atlantico.com](http://www.coop-atlantico.com)

## Recherche & Innovation

### Avancées prudentes vers un brevet européen

La procédure pour créer un brevet européen s'accélère, mais deux États (l'Italie et l'Espagne) s'opposent toujours à la mise en place d'un brevet trilingue au niveau européen. Face à l'absence d'accord, douze États membres, dont la France, avaient proposé en décembre dernier de lancer une coopération renforcée (qui ne concerne que les États qui l'ont acceptée) sur un brevet européen traduit uniquement en anglais, français et allemand. L'Italie et l'Espagne craignent que ce nouveau brevet finisse par s'appliquer dans les vingt-cinq autres États membres de l'UE.

Malgré des initiatives diplomatiques italiennes, le principe de créer une coopération renforcée dans ce domaine a été

accepté par les 27 Ministres européens de l'Éducation, puis par une large majorité du Parlement européen, réuni le 15 février 2011 en session plénière.

Il reste cependant encore deux étapes à franchir. La Cour de Justice de l'Union Européenne doit rendre un avis sur la coopération renforcée sur le brevet européen le 8 mars prochain. Deux jours après, les ministres européens en charge de la Recherche et de l'Industrie devront se prononcer. Si la procédure de coopération renforcée est acceptée, la Commission européenne sera ensuite chargée de faire des propositions législatives.

### Une meilleure gouvernance pour un Small Business Act révisé

Les Américains ont leur Small Business Act depuis 1953. Il a fallu attendre 2008 pour que l'UE se dote de son cadre politique pour les petites et moyennes entreprises (PME), proposant différentes mesures pour réduire les obstacles à leur développement. Le premier Small Business Act pour l'Europe (SBA) a été élaboré suite à une consultation publique, à laquelle une centaine d'acteurs français avait répondu.

Pendant deux années, la Commission européenne a essayé d'inclure le principe "Penser aux PME d'abord" (ou "Think

small first" en anglais) dans toutes les politiques européennes. La révision du texte, d'abord prévue pour fin 2010, a finalement été présentée le 23 février 2011. Dans cette perspective, des représentants européens de chefs d'entreprise avaient regretté la lenteur de l'application de la communication de 2008, et avaient formulé dix recommandations pour concrétiser le SBA. Ils demandaient notamment un meilleur accès des entreprises aux mécanismes de financement, un cadre réglementaire plus adapté aux besoins des PME, et des actions pour renforcer l'accès des PME aux marchés. Le réexamen du SBA,

présenté par la Commission européenne, constitue selon eux, un pas dans la bonne direction, même s'ils craignent que sa mise en œuvre soit difficile, une communication n'étant pas un texte contraignant pour les Etats membres.

Si les objectifs de développement, d'internationalisation, d'accès aux financements des PME, restent les mêmes, la révision du SBA souhaite aller plus loin. La Commission européenne a annoncé qu'elle prendrait plusieurs initiatives législatives, notamment en matière de normalisation, de fiscalité, de simplification des procédures des programmes de financement, d'accès aux marchés extérieurs ou encore d'entrepreneuriat social. Les Etats membres sont également invités à faire ce qui est en leur pouvoir pour faciliter la mise en œuvre du SBA.

La Commission européenne a voulu renforcer la gouvernance du SBA. Elle propose ainsi la création d'un groupe consultatif, composé de représentants de gouvernements et d'entreprises, et une assemblée annuelle des PME, pour veiller à la bonne mise en œuvre du SBA. Elle invite également les Etats membres à nommer des "représentants des PME". Pour montrer la voie, la Commission a désigné son Directeur général adjoint de la DG Industrie et Entreprise, Daniel CALLEJA CRESPO, comme représentant européen pour les PME.

Le réexamen du SBA est disponible à l'adresse suivante: [http://ec.europa.eu/enterprise/policies/sme/small-business-act/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/enterprise/policies/sme/small-business-act/index_fr.htm)

## Environnement / Energie

### Croissance record de la filière photovoltaïque en 2010

L'association européenne de l'industrie du photovoltaïque (European Photovoltaic Industry Association - EPIA) a souligné, le 22 février dernier, que la filière a connu en 2010 la plus forte croissance de toutes les technologies renouvelables en Europe.

Dans son rapport, l'EPIA révèle que la croissance européenne en 2010 a représenté plus de 13 000 mégawatt (MW), l'équivalent de deux centrales à charbon. La capacité installée totale pour le photovoltaïque (PV) en Europe s'établit ainsi aux alentours de 28 GW, soit la plus grosse partie de la capacité installée du PV dans le monde (37 à 40 GW): si l'Allemagne reste leader en la matière, l'Italie et la République tchèque ont également produit pour la première

fois plus d'un milliard de MW. La Belgique, la France et l'Espagne ont aussi vu leur production d'énergie PV progresser.

En Europe, après un an et demi de croissance soutenue, la demande pour le PV pourrait cependant stagner au premier semestre 2011, prévient l'EPIA. Cela ferait pression sur les prix et pourrait en retour faire redémarrer le marché au second semestre. Tout dépend du soutien politique, constate l'association, qui souligne l'importance d'avoir une visibilité sur les tarifs.

Le rapport est disponible sur demande au BAE.

### L'état des énergies renouvelables en Europe

Le consortium EurObserv'ER a publié sa nouvelle édition intitulée "L'Etat des énergies renouvelables en Europe", et devient ainsi le premier organisme à dévoiler une estimation de la part des énergies renouvelables dans la consommation brute d'énergie finale en 2009 dans l'Union européenne. La part des énergies renouvelables dans l'Union européenne à 27 a ainsi atteint 11,6 % en 2009, contre une part de 10,4 % en 2008. Ce travail a bénéficié du soutien de l'ADEME et de l'Union européenne à travers son programme Energie Intelligente Europe".

Cette publication donne une présentation détaillée des capacités installées et de la production énergétique de chaque technologie énergie renouvelable pour les 27 pays membres de l'Union européenne (énergie éolienne, solaire thermique, photovoltaïque, petite hydraulique, géothermie,

pompes à chaleur géothermiques, biomasse solide, biocarburants, biogaz, déchets urbains renouvelables, énergies des océans et centrales héliothermodynamiques). Un chapitre présente également des indicateurs socio-économiques sur chaque filière énergie renouvelable. EurObserv'ER estime à 912 000 le nombre d'emplois générés par les secteurs énergies renouvelables dans l'Union européenne en 2009, ainsi qu'un chiffre d'affaires de 120 milliards d'euros. Cette publication présente aussi une étude de cas sur sept régions européennes ayant su développer une activité industrielle liée aux technologies renouvelables: Portugal (Baixo Alentejo), Bulgarie (District de Sophia), Irlande du Nord (Communauté Camphill), Belgique (Wallonie) et République tchèque (Knežice).

En matière d'énergie renouvelable, la Commission européenne a présenté le 31 janvier dernier une communication relative aux progrès accomplis par l'UE, qui s'est engagée à faire en sorte que la part des énergies renouvelables atteigne 20% de sa consommation énergétique totale d'ici à 2020 (voir IE n°113).

Alain Rousset, Président du Conseil Régional d'Aquitaine, interviendra le 15 mars à Bruxelles dans le cadre du salon européen EWEA 2011 consacrée à l'énergie éolienne.

La publication d' EurObserv'ER est disponible sur demande au BAE.

## Consultation publique sur l'utilisation énergétique de la biomasse

La Commission européenne a lancé une consultation publique sur les critères de durabilité de l'utilisation énergétique de la biomasse autre que les biocarburants et les bio liquides. Cette consultation fait suite au rapport sur "les exigences de durabilité concernant l'utilisation de sources de biomasse solide et gazeuse pour l'électricité, le chauffage et le refroidissement", publié en février 2010 (COM(2010)11). L'objectif principal de cette consultation est de récolter les opinions des parties prenantes sur des actions supplémentaires à entreprendre pour veiller à ce que l'utilisation de la biomasse à des fins énergétiques soit durable. Il s'agit notamment de voir si les régimes de durabilité ont conduit à des obstacles au commerce et/ou au développement du secteur, et de faire le point sur les perspectives d'augmentation des importations de biomasse à l'horizon 2020. Cette question technique avait fait l'objet d'une protestation au niveau européen, en automne dernier, dans le secteur de l'industrie du bois. La Fédération européenne des panneaux s'inquiète en effet de la hausse

des prix et accuse le secteur de l'énergie de la biomasse de menacer leur existence.

Les résultats de la consultation devraient alimenter le second rapport de la Commission européenne attendu pour la fin de l'année et qui examinera si d'éventuels systèmes nationaux ont "suffisamment et de manière appropriée" abordé la question de la durabilité. En effet, malgré les réticences de la Commission européenne à imposer des exigences obligatoires en matière de durabilité, les préoccupations subsistent, soulignées notamment par le Portugal, puisque les objectifs fixés au niveau européens en matière d'énergie renouvelable impliqueront d'ici 2020 une augmentation globale de la bioénergie dans les secteurs des transports, de l'électricité et du chauffage/refroidissement.

La consultation est ouverte du 1er février au 29 mars 2011, sous forme de questionnaire en ligne:

[http://ec.europa.eu/energy/renewables/consultations/20110329\\_biomass\\_en.htm#](http://ec.europa.eu/energy/renewables/consultations/20110329_biomass_en.htm#)

## Financements européens dans le domaine de l'environnement

Par un avis du 26 février 2011, la Commission européenne a lancé l'appel à propositions pour LIFE+ 2011. LIFE+ est le programme de la Communauté européenne qui finance des actions contribuant au développement et à la mise en œuvre de la politique et de la législation communautaires dans le domaine de l'environnement. Les propositions de projets doivent être remises aux autorités nationales compétentes avant le 18 juillet 2011.

LIFE+ est ouvert aux acteurs, institutions ou organismes privés ou publics établis au sein de l'Union européenne. Les propositions de projet peuvent être déposées par un seul bénéficiaire ou par un groupe de partenaires incluant un bénéficiaire coordinateur et un ou plusieurs bénéficiaires associés. Il peut s'agir d'acteurs nationaux ou transnationaux, mais les actions doivent se dérouler exclusivement sur le territoire des 27 États membres de l'Union européenne.

L'appel à propositions concerne les trois volets du programme :

### 1. LIFE+ Nature et biodiversité

- \* Projets relatifs aux bonnes pratiques et/ou de démonstration, contribuant à la mise en œuvre des objectifs des directives "Oiseaux" et "Habitats" (Directives du Conseil 79/409/CEE et 92/43/CEE);
- \* Projets de démonstration et/ou d'innovation, contribuant à la mise en œuvre des objectifs de la communication de la Commission COM(2006) 216 final, intitulée "Enrayer la diminution de la biodiversité à l'horizon 2010 et au-delà", et de la communication de la Commission COM(2010) 4 final, intitulée "Options possibles pour l'après 2010 en ce qui concerne la perspective et les objectifs de l'Union européenne en matière de biodiversité".

## **2. LIFE+ Politique et gouvernance en matière d'environnement**

- \* Projets de démonstration et/ou d'innovation liés à l'un des "domaines d'action prioritaires" exposés dans le document "LIFE+ Politique et gouvernance en matière d'environnement, lignes directrices 2011 pour les candidats";
- \* Projets contribuant au suivi de l'état environnemental des forêts sur le territoire de l'Union européenne.

## **3. LIFE+ Information et communication**

- \* Campagnes de communication et de sensibilisation liées à la mise en œuvre, à la mise à jour et à l'élaboration de la politique et de la législation environnementales européennes définies dans le document "LIFE+ Information et Communication, lignes directrices 2011 pour les candidats";

- \* Campagnes de sensibilisation à la prévention des feux de forêt et formation des agents chargés de lutter contre ceux-ci.

Le montant indicatif des aides financières allouées à la France pour 2011 est de 27 millions €.

Une fiche programme est disponible sur demande au Bureau Aquitaine Europe.

Plus d'informations, notamment les lignes directrices à l'intention des demandeurs et les formulaires de demande, sur le site internet LIFE à l'adresse suivante:

<http://ec.europa.eu/environment/life/funding/lifeplus.htm>

Contacts français: Enviropea assure une mission d'assistance technique gratuite auprès des porteurs de projets LIFE+ pour le compte du MEEDDM. Si vous souhaitez bénéficier des conseils d'Enviropea:

<http://www.enviropea.com/fr/life+/politique-europeenne/life+/>

# Transports

## **Résultats des appels à projets RTE-T 2010**

Le Commissaire européen aux Transports, Siim KALLAS, a signé le 21 février une décision autorisant l'octroi de 170 millions € à des projets sélectionnés dans le cadre des appels 2010 du réseau transeuropéen de transport (RTE-T) publiés en mai (voir IE n°107).

L'Agence exécutive RTE-T et la Commission européenne ont sélectionné 51 projets concernant 24 Etats membres de l'UE, sur 120 propositions reçues. Sur le programme pluriannuel, huit projets d'autoroutes de la mer recevront un financement de 85 millions € et cinq projets portent sur des services d'information fluviale se voient octroyer 7 millions €. Les projets ferroviaires seront soutenus par 34 millions €.

En plus des 170 millions €, 20 millions € ont été attribués aux systèmes de gestion du trafic aérien et les blocs d'espace aérien fonctionnels, sur le budget RTE-T 2010 (programme pluriannuel).

Cinq projets français se sont vus dotés des financements RTE-T 2010, pour un montant total d'environ 7,7 millions €. Il s'agit d'études pour la création d'un système intermodal au port de Dunkerque, et pour la mise au gabarit de l'Oise, d'une adaptation de ligne ferroviaire entre Mulhouse et la frontière, d'un projet d'autoroute de la mer en Méditerranée et enfin, d'un projet d'information fluviale.

L'Espagne s'est notamment vue attribuer 2,3 millions € sur le programme annuel RTE-T, pour la préparation de projets de construction sur la ligne à grande vitesse Madrid-Euskadi-Frontière française.

Plus d'information:

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=M EMO/11/101&format=HTML&aged=0&language=EN&guiLanguage=fr>

## Le Conseil adopte sa position sur l'Eurovignette

Le Conseil de l'UE a formellement adopté sa position de première lecture – dans le cadre de la procédure de codécision avec le Parlement européen – sur la proposition de directive Eurovignette, sujet sur lequel les ministres européens étaient parvenus à un accord politique en octobre 2010 (voir IE n°111).

La position a été adoptée sans débat mais non sans difficultés: l'Italie et l'Espagne ont voté contre et l'Irlande, les Pays-Bas et le Portugal se sont abstenus.

Dans le débat, Parlement européen et Conseil s'opposent principalement sur deux points:

- \* Considérer la congestion (embouteillages) comme un coût externe des transports routiers: le Conseil est contre, sauf si cela se limite à pouvoir moduler les

redevances d'un certain pourcentage, alors que le Parlement a soutenu la Commission dans sa proposition d'inclure la congestion dans la liste des coûts externes;

- \* Affecter les recettes potentielles des nouveaux péages à des projets dans le domaine des transports: le Conseil le recommande quand le Parlement voudrait l'imposer.

Les discussions entre Parlement et Conseil pour la deuxième lecture seront donc vraisemblablement délicates, le Conseil risquant de jouer la carte du "à prendre ou à laisser" vis-à-vis des eurodéputés, étant donné la fragilité de l'accord atteint entre ministres européens (voir IE n°113).

La position du Conseil est disponible sur demande au Bureau Aquitaine Europe.

## La gestion des projets RTE-T en débat à Bruxelles

Les 15 et 16 février, l'Agence exécutive pour le réseau transeuropéen de transport (RTE-T) a organisé un séminaire d'information sur la gestion des projets RTE-T à Bruxelles.

Le séminaire a notamment permis de revenir sur l'examen à mi-parcours des RTE-T (voir IE n°111) et sur les résultats des appels à projets 2010 (voir article plus haut). Une session a également été dédiée à l'échange de bonnes pratiques avec la présentation de plusieurs projets RTE-T en cours.

Concernant le calendrier des prochaines étapes, Jean-Eric PAQUET, Directeur RTE-T à la Commission européenne, a

annoncé que les propositions pour le futur RTE-T seraient proposées au collège des commissaires en juin et que les appels à projets RTE-T 2011 paraîtraient ensuite, plus tard donc que les années précédentes (voir IE n°107).

Plus d'information:

[http://tentea.ec.europa.eu/en/news\\_events/events/2011\\_project\\_management\\_workshop.htm](http://tentea.ec.europa.eu/en/news_events/events/2011_project_management_workshop.htm)

Le compte-rendu du séminaire est disponible sur demande au Bureau Aquitaine Europe.

## Education / Formation

### Plan d'action européen pour la persévérance scolaire

Dans sa stratégie pour la décennie 2010-2020, l'Union européenne s'est fixé des objectifs chiffrés dans le domaine de l'éducation. Elle souhaite en effet faire tomber, d'ici à 2020, le pourcentage de jeunes quittant prématurément l'école à 10% (contre 15% actuellement), et de faire passer de 31% à 40% la part des 30-34 ans ayant achevé un cursus postsecondaire.

Dans cette perspective, la lutte contre l'abandon scolaire est une priorité des institutions européennes. Le 31 janvier dernier, la Commission européenne a publié un plan d'action intitulé "La lutte contre l'abandon scolaire: une contribution essentielle à la Stratégie Europe 2020". Ce plan d'action n'est pas un texte législatif, il invite les 27 Etats membres à

adopter dans leurs programmes nationaux des mesures de prévention (petite enfance, organisation du système éducatif), d'intervention (soutien ciblé, participation des parents) et de compensation (possibilités de réintégration). Toutefois, si le principe semble accepté, le financement de ces mesures reste problématique. La Commissaire européenne en charge de l'Education, la chypriote Androulla VASSILIOU, s'est inquiétée du manque d'ambition et de moyens des programmes nationaux actuels, et a appelé les Etats à ne pas diminuer leurs investissements dans ce secteur fondamental.

Pour prévenir l'abandon scolaire, la Commission souligne l'importance d'un accès égal à l'éducation dès la petite

enfance. Un plan d'action en faveur de l'accès universel à une éducation préscolaire de qualité a été adopté le 17 février 2011. Il vise à atteindre une moyenne de 95% des enfants âgés de 4 ans accueillis dans des structures d'éducation et d'accueil. Les propositions de la Commission européenne devraient être discutées par les 27 ministres européens de l'Education les 19 et 20 mai prochains. D'autre part, le réseau Eurydice vient de publier une étude demandée par la Commission européenne sur le redoublement scolaire en Europe. L'étude dresse un état des lieux des législations européennes et des pratiques dans ce domaine.

La lutte contre l'abandon scolaire doit être menée à tous les niveaux. La Région Aquitaine est très mobilisée pour réduire

le nombre de jeunes quittant l'école avant d'avoir un diplôme (estimé à 5 000 élèves par an dans les lycées de la région). Le Conseil régional d'Aquitaine souhaite lancer une réflexion de fonds sur le système éducatif et ses inégalités, et identifier des outils concrets pour réduire ces inégalités. Tous les acteurs de l'éducation sont invités à venir débattre de ce sujet les 17 et 18 mars 2011 à Bordeaux.

Les plans d'action de la Commission européenne sont disponibles sur demande au Bureau Aquitaine Europe (BAE).

Pour plus d'informations sur la conférence "Education et Démocratie: égalité scolaire, égalité sociale ?":  
<http://aquitaine.fr/politiques-regionales/education-jeunesse/conference-regionale-education-et-democratie.html>

## Services publics

### Mise en œuvre de la directive Services: le Parlement européen se prononce

Les eurodéputés ont adopté le 15 février une position sur la mise en œuvre de la directive sur la libéralisation des services dans l'UE, en votant le rapport d'Evelyne GEBHARDT (S&D, Allemagne), auquel se sont opposés les Verts, la GUE/NGL et les eurosceptiques.

Pour rappel, la directive services (dite "Bolkenstein") adoptée en 2006 vise à réaliser le marché unique européen dans le secteur des services, ce qui permettrait de stimuler la croissance économique. La directive ne concerne pas les services financiers, de santé, de télécommunications, de transport, ni les activités de jeu et exclut également certains services sociaux. La directive devait être transposée par les Etats membres de l'UE pour décembre 2009.

La Commission européenne a publié en janvier 2011 les résultats de l'évaluation mutuelle prévue par la directive services. Le Parlement européen a donné son avis sur la mise en œuvre de ce texte lors de sa dernière session plénière à Strasbourg, en insistant notamment sur:

- \* les retards et les différences de modes de transposition selon les pays;
- \* les efforts à fournir par les États membres pour faire progressivement des guichets uniques des portails offrant une gamme complète de services en ligne à l'intention des prestataires de services;
- \* la nécessité de développer des actions de formation des fonctionnaires des administrations nationales et régionales chargés du contrôle des services.

La version provisoire de la résolution du Parlement est disponible à l'adresse suivante:  
<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P7-TA-2011-0051+0+DOC+XML+V0//FR&language=FR>

Plus d'information sur les résultats de l'évaluation conduite par la Commission:  
[http://ec.europa.eu/internal\\_market/services/services-dir/implementation\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/services/services-dir/implementation_fr.htm)

### **Création de la Confédération des Petites Villes et Municipalités de l'Union Européenne**

Le 15 février dernier à Bruxelles, à l'initiative de l'Association des petites villes de France, a eu lieu la création officielle de la Confédération des petites villes et municipalités de l'Union européenne. Cette confédération regroupe huit associations d'élus de petites villes de différents pays européens (Allemagne, Espagne, France, Hongrie, Italie, Pologne, Roumanie). Elle est présidée par Martin MALVY, Président du conseil régional de Midi-Pyrénées et Président de l'Association des petites villes de France.

Le manifeste fondateur est disponible sur demande au Bureau Aquitaine Europe (BAE).

### **La Fondation pour le droit continental ouvre un bureau à Bruxelles**

Anne-Catherine DE BRUCHARD, assistante parlementaire de longue date de l'Eurodéputé Alain LAMASSOURE, vient de prendre la direction du bureau bruxellois de la Fondation pour le droit continental créée à Paris en 2007. Le droit continental concerne 23 des 27 Etats membres de l'UE, il est d'origine romano-germanique, et est utilisé dans plus de 150 pays dans le monde. Le principal objectif de cette nouvelle structure bruxelloise est de faire valoir les atouts du droit continental et d'initier des actions communes pour créer un réflexe "droit continental" dans la tête des négociateurs européens, nouvelle base d'alliances possibles entre représentants des pays membres de l'UE.

La brochure "Le droit continental: mondial, sûr, flexible, économique" est disponible sur demande au BAE.

### **Consultation sur le développement durable "Rio +20"**

Le 25 février, la Commission européenne a ouvert une consultation sur la position à adopter par l'UE lors de la conférence des Nations Unies "Rio +20" sur le développement durable (en 2012 à Rio). Deux thèmes sont abordés: économie verte et cadre institutionnel. La consultation est ouverte jusqu'au 10 avril 2011. Les réponses à la consultation devraient servir à la Commission européenne pour proposer, courant 2011, la position de l'UE à "Rio +20".

Information: [http://ec.europa.eu/environment/consultations/un\\_2012.htm](http://ec.europa.eu/environment/consultations/un_2012.htm)

## Conférences et Séminaires

### \* **Présentation du Bureau d'information pour les PME sur les droits de propriété intellectuelle et la Chine**

Bruxelles (Belgique)

16 mars 2011

Financé par le programme-cadre européen pour la compétitivité et l'innovation, ce bureau d'information conseille et assiste les PME européennes, implantées en Chine ou travaillant avec elle, sur toutes les questions liées aux droits de la propriété intellectuelle.

Informations : <http://www.china-iprhelpdesk.eu/>

### \* **Education et Démocratie : égalité scolaire, égalité sociale ?**

Bordeaux (France)

Les 17 et 18 mars 2011

Le Conseil régional d'Aquitaine organise une conférence-débat sur le thème des inégalités dans le système scolaire. Les intervenants (politiques, universitaires, professeurs, CESER) débattront

Inscriptions avant le 11 mars 2011 : <http://aquitaine.fr/politiques-regionales/education-jeunesse/conference-regionale-education-et-democratie.html>

### \* **Audition publique sur le futur du programme MEDIA**

Bruxelles (Belgique)

18 mars 2011

Le programme européen pour l'audiovisuel, le programme MEDIA, arrive à échéance en 2013. La Commission européenne consulte les parties prenantes pour identifier leurs priorités et préparer le nouveau programme.

Informations : [http://ec.europa.eu/culture/media/programme/overview/news/publichearing\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/culture/media/programme/overview/news/publichearing_fr.htm)

- ★ **IWEI 2011 – "L'interopérabilité et l'Internet du Futur pour les solutions d'entreprises nouvelle génération"**  
 Stockholm (Sweden)  
 Du 22 au 24 mars 2011  
 La conférence IWEI 2011 est organisée par le groupe de travail de l'IFIP 5.8 "interopérabilité d'entreprise" en coopération avec INTEROP-VLab, le laboratoire virtuel pour favoriser la recherche en interopérabilité d'entreprise ([www.interop-vlab.eu](http://www.interop-vlab.eu)). Cette conférence internationale a pour but de rassembler les chercheurs du monde entier sur le thème de l'interopérabilité d'entreprise et des nouvelles solutions d'entreprise liées à l'Internet du Futur, afin de permettre des échanges enrichissants entre les participants sur leurs recherches et leurs expériences. Une journée d'ateliers (workshops) est prévue le 22 mars.  
 Contact/Informations: [info@interop-vlab.eu](mailto:info@interop-vlab.eu) - [www.iwei.eu](http://www.iwei.eu)
- ★ **Avenir du RTE-T: Pour une connexion de la façade Atlantique / Manche aux corridors de fret européens**  
 Bruxelles (Belgique)  
 Le 24 mars 2011  
 Organisée par les huit régions du Bassin parisien, cette conférence présentera le projet européen "Maillon Ouest" qui développe d'autres connexions, notamment ouest – est pouvant bénéficier à d'autres régions.  
 Informations: bientôt disponibles
- ★ **Assises européennes de la coopération décentralisée**  
 Bruxelles (Belgique)  
 Les 29 et 30 mars 2011  
 Organisées par le Comité des Régions, avec l'appui de la Commission européenne, ces assises seront une opportunité pour montrer en quoi des autorités locales et régionales sont des acteurs pertinents et efficaces dans la politique européenne d'aide au développement, dans la perspective de la révision de la politique européenne d'aide au développement pour l'après 2013 et dans un contexte de négociation des perspectives financières pour la prochaine période de programmation.  
 Informations: [Conference-AvenirduRTE-T@cr-haute-normandie.fr](mailto:Conference-AvenirduRTE-T@cr-haute-normandie.fr)
- ★ **2ème Forum des Présidents des régions membres de l'AREFLH**  
 Roquetas de Mar (Espagne)  
 Les 6 avril 2011  
 L'AREFLH organise son 2ème Forum des Présidents de Régions fruitières et légumières.  
 Informations: <http://www.areflh.org>
- ★ **Semaine européenne de l'énergie durable 2011**  
 Bruxelles (Belgique)  
 Du 12 au 14 avril 2011  
 Trois jours de conférences à Bruxelles autour de l'efficacité énergétique. Vous pouvez dès à présent manifester l'intérêt de votre organisation, publique ou privée, à être partie prenante de l'événement à Bruxelles ou en région (événements décentralisés).  
 Informations: <http://www.eusew.eu/>
- ★ **Conférence sur la recherche spatiale (7ème PCRD)**  
 Budapest (Hongrie)  
 Les 12 et 13 mai 2011  
 Cette conférence a pour objectif de rassembler les acteurs de la recherche dans le domaine spatial et de faire le bilan des activités financées par le PCRD. Les différents thèmes du programme de travail seront abordés : surveillance de l'environnement, recherche au service des citoyens, explorations, nouvelles technologies. L'avenir des financements PCRD pour l'espace sera également discuté.  
 Informations:  
[http://ec.europa.eu/enterprise/newsroom/cf/itemlongdetail.cfm?displayType=calendar&lang=fr&tpa\\_id=0&item\\_id=4845](http://ec.europa.eu/enterprise/newsroom/cf/itemlongdetail.cfm?displayType=calendar&lang=fr&tpa_id=0&item_id=4845)
- ★ **Semaine verte européenne**  
 Bruxelles (Belgique)  
 Du 24 au 27 mai 2011  
 La Semaine verte européenne (Green week) est la conférence la plus importante organisée par la Commission européenne sur les politiques européennes en matière d'environnement. Cette année, les 40 sessions prévues au cours de ces journées aborderont le thème de l'efficacité des ressources.  
 Programme et informations bientôt disponibles: <http://ec.europa.eu/environment/greenweek/>  
 Les parties prenantes souhaitant exposer leurs actions via un stand doivent soumettre leur demande avant le 1er mars 2011.

\* **WIRE 2 – "Week of Innovative Regions in Europe"**

Debrecen (Hongrie)

Du 6 au 8 juin 2011

Suite à la première édition qui avait eu lieu à Grenade en 2010, la Commission européenne et la Présidence hongroise de l'UE organisent une deuxième série de conférences sur l'innovation dans les régions européennes. Un des objectifs sera de discuter les premières conclusions du groupe d'experts sur les synergies entre fonds structurels, PCRD et PCI.

Informations: <http://www.wire2011.eu/>

Informations: [www.eu2011.hu](http://www.eu2011.hu)

\* **Séminaire "Compétitivité régionale et employ"**

Nantes (France)

Du 8 au 10 juin 2011

Ce séminaire, organisé par la DATAR, aura pour thème "L'appui des fonds européens au développement d'une croissance durable et respectueuse de l'environnement". Il sera organisé autour de tables rondes, d'ateliers et de visites. Un "village des régions" permettra de favoriser les échanges d'expériences.

Les inscriptions seront ouvertes courant avril 2011.

Informations: [www.datar.gouv.fr](http://www.datar.gouv.fr)

\* **Journée d'information – Appels Santé du 7ème PCRD**

Bruxelles (Belgique)

Les 9 et 10 juin 2011

La Direction générale Recherche et Innovation de la Commission européenne présentera le programme de travail 2012 du thème Santé, du volet Coopération du 7ème Programme-cadre pour la Recherche et l'Innovation, dont la publication est prévue pour le mois de juillet. Le 10 juin 2011, sera organisé une rencontre entre les différents acteurs intéressés, afin de faciliter les échanges de contact et la création de consortia.

Informations : [http://ec.europa.eu/research/health/events-05\\_en.html](http://ec.europa.eu/research/health/events-05_en.html)

## Commandez vos documents par fax

**Destinataire: Bureau Aquitaine Europe**

Tél : (32-2)738.04.74 – Fax : (32-2)738.04.75 – Courriel : [info@bureau-aquitaine.be](mailto:info@bureau-aquitaine.be)

EXPEDITEUR: .....  
ADMINISTRATION:.....  
SERVICE: .....  
ADRESSE: .....  
TELEPHONE: .....  
TELECOPIE: .....  
COURRIEL: .....

## Documents disponibles

- \* De nouvelles ambitions pour la politique européenne de cohésion après 2013  
(Document du Sénat – 01.02.2011) ..... ○
- \* Commission du Développement régional (REGI) du Parlement européen  
(Compte-rendu – 28.02.2011) ..... ○
- \* Courrier de F. Alfonsi, K. Delli, J-P. Besset et C. Grèze à B. Le Maire sur la création d'une catégorie de régions  
intermédiaires dans la future politique de cohésion européenne  
(4 février 2011) ..... ○
- \* 5<sup>ème</sup> rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale: l'avenir de la politique de cohésion  
(Réponses des autorités françaises aux questions posées par la Commission européenne) ..... ○
- \* Le gouvernement français entérine la politique de cohésion  
(Communiqué de presse de la délégation socialiste française du Parlement européen – 21.02.2011)..... ○
- \* Sécurité alimentaire en péril: une réponse globale s'impose  
(Communiqué de presse du Parlement européen)..... ○
- \* Relever les défis posés par les marchés des produits de base et les matières premières  
(COM(2011)25 final du 02.02.2011) ..... ○
- \* La PAC à l'horizon 2020: alimentation, ressources naturelles et territoire – relever les défis de l'avenir  
(PE - Projet de rapport A. Dess du 15.02.2011) ..... ○
- \* Conseil Agriculture et Pêche  
(Communiqué de presse - 21.02.2011) ..... ○
- \* Etat des énergies renouvelables en Europe  
(Rapport de EurObserv'ER - Edition 2010)..... ○
- \* Manifeste Fondateur  
(Confédération des Petites Villes et Municipalités de l'UE – 15.02.2011) ..... ○
- \* 2010 Market Outlook  
(EPIA – European Photovoltaic Industry Association)..... ○

- \* Les défis politiques et les ressources budgétaires pour une Union européenne durable après 2013 (SURE)  
(Compte-rendu de réunion de la commission spéciale – PE – 10.02.2011)..... ○
- \* PIB régionaux par habitant en 2008  
(Communiqué de presse Eurostat – 24.02.2011)..... ○
- \* Conclusions du Conseil relatives au cinquième rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale  
(21.02.2011) ..... ○
- \* Position du Conseil "Education, Jeunesse, Culture et Sport" sur l'Eurovignette  
(Communiqué de presse – 14.02.2011) ..... ○
- \* Réseaux transeuropéens de transport – Projets prioritaires 2010 – Analyse détaillée  
(Document en anglais – décembre 2010)..... ○

## Appels à propositions

- \* Appel à propositions en faveur du programme LIFE+ pour 2011  
JO C 352 62 du 23.12.2010/2011 ..... ○
- \* Appel à propositions en faveur du programme de soutien à la politique en matière de technologies de l'information  
et des communications dans le contexte du programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (2007-2013)  
JO C 352 64 du 01.03.2011 (Réf: CIP-ICT PSP-2011-5) ..... ○
- \* Appel à propositions en faveur du programme de travail Artemis  
JO C 352 64 du 01.03.2011 (Réf: Artemis-2011-1) ..... ○

Les dossiers de candidatures ainsi que le détail des appels d'offres sont disponibles au Bureau Aquitaine Europe.

L'Info-Europe et les appels à propositions peuvent être consultés sur le site du Conseil régional d'Aquitaine

Info-Europe:

Appels à propositions: <http://europe-international.aquitaine.fr/outils/77-appels-a-projets-europeens/>